

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. FARDEAU-FUZZEAU M. LEROUX J. CHIRON M. CHAUVEAU M. LANDREAU T. BROSSEAU H. GEAIS J.

Excusés : TESSIER L. AUDOUIT M. GIRARDEAU B. BERNIER T.

PROJET LOTISSEMENT

Suite à une réunion entre l'Agglomération du Choletais, Monsieur le Sous-Préfet et les services de l'État, il est convenu que la commune peut engager les démarches nécessaires à l'élaboration du permis d'aménager « Les Pierres Plates ». Toutefois, la réalisation d'un nouveau lotissement est conditionnée par la réalisation de la nouvelle station d'épuration commune à La Plaine et Somloire. Pour rappel, le permis d'aménager dénommé « Village Les Pierres Plates » délivré en 2013 est caduque car aucuns travaux de viabilité n'ont été engagés. Ce permis d'aménager prévoyait 28 lots sur une surface de 18553 m² dont la commune est propriétaire.

Pour le prochain permis d'aménager, outre le dossier « Loi sur l'eau », il sera nécessaire de réaliser une étude de sol, de réfléchir à la gestion intégrée des eaux pluviales. Des interrogations ont été soulevées : réalisation en 1 ou 2 tranches, circulation en sens unique ou double sens, accès au lotissement. La commission voirie sera en charge de ce dossier.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

La commission a validé la proposition de béton matricé (pour autant le motif n'est pas validé) et l'aménagement intérieur, mais ne valide pas la couleur des menuiseries. Dans la partie de la salle des fêtes, le parquet sera conservé et le carrelage du bar sera refait. Au vu de l'extension envisagée, il sera nécessaire d'ajouter une pompe à chaleur. Considérant les coûts d'installation et les frais d'entretien annuels, la proposition d'installation des panneaux photovoltaïques est abandonnée.

Malgré quelques inquiétudes relatives au nombre de réponse pour l'appel d'offres, le début du chantier est prévu en septembre 2022.

Considérant l'estimatif des travaux dont le montant s'élève à 850000 euros HT, deux subventions sont demandées l'une au titre de la DETR 2022 pour un montant de 297500 euros et l'autre au titre DSIL 2022 pour un montant de 171790 euros.

BATIMENTS COMMUNAUX

Aménagement mairie et annexe

Les travaux d'aménagement se déroulent suivant le planning établi. La pose de la porte de l'entrée sera retardée et nécessite quelques travaux supplémentaires afin de respecter les normes PMR. Par ailleurs une nouvelle signalétique sera mise en place

Une demande de subvention est déposée auprès de La Poste, qui peut attribuer une aide à hauteur de 50% des travaux HT avec un maximum de 10000 euros.

Annexe (salle du Parc) : Les travaux de pose des cloisons, des plafonds et les radiateurs sont réalisées. On peut déjà apprécier une nette amélioration de l'acoustique.

Eglise

Suite à la tempête, l'entreprise DA SILVA est intervenue pour des travaux de zinguerie sur un acrotère de l'église.

Bar/restaurant Place Saint-Gervais

L'entreprise PICOTY procédera au dégazage et à l'enlèvement de la cuve à fuel. L'électricité est à refaire entièrement, idem pour la plomberie et pour les menuiseries, il est nécessaire de prévoir le remplacement de deux fenêtres.

VOIRIE

Une demande de subvention sera déposée auprès du Département de Maine et Loire, au titre du produits des amendes de police, pour les travaux d'aménagement de sécurité rue du Commerce (à l'entrée de l'agglomération coté Yzernay). Le montant de la subvention est fixé à 20% du montant HT des travaux.

Sur une partie de la rue du Stade, les travaux d'enfouissement des réseaux BT – génie civil télécom et d'éclairage public vont démarrer prochainement. Le SIÉML a obtenu l'accord des riverains concernés pour les raccordements. Selon le planning, les poteaux seront déposés en juin 2022.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Fonds de concours de ruralité

Au titre du Fonds de concours de la Ruralité pour la période 2022-2026, l'Agglomération du Choletais a inscrit la somme de 40000 euros pour la commune de La Plaine. La commune présentera deux dossiers au maximum.

Course cycliste CHOLET – PAYS DE LA LOIRE

La course Cholet – Pays de La Loire se déroulera le 20 mars prochain. Pour le passage à La Plaine, une petite douzaine de signaleurs sont nécessaires au bon déroulement de la course. Michel CHAUVEAU contactera les personnes intéressées.

Eco-point La Plaine - Somloire

A compter de septembre 2022, la carte déchetterie sera obligatoire pour accéder à l'éco-point La Plaine – Somloire. Pour rappel, l'éco-point est ouvert tous les samedis (sauf les jours fériés) de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Convention de mise à disposition de certains services de la commune de La Plaine au profit de 'AdC

Le conseil approuve l'avenant N°1 relatif à la convention de mise à disposition de certains services de la commune de La Plaine au profit de l'AdC.

DIVERS

Vœux du maire

Les vœux du maire n'ayant pu être organisés, une vidéo a été réalisée et mise en ligne sur FACEBOOK. Madame le maire remercie Jocelyn GEAIS pour sa collaboration technique.

Illuminations

Malgré quelques dysfonctionnements pour les guirlandes traversières, l'ensemble donne satisfaction.

Adressage

Michel CHIRON fait part de la satisfaction des habitants des villages.

Broyage des végétaux

Le broyage des végétaux de la commune sera réalisé les 15 et 16 février prochain.

Les prochaines réunions : 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 29 août, 26 septembre, 24 octobre et 5 décembre 2022.